

27 mar 2009 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2009](#)

Pensions du secteur public

Augmentation des montants forfaitaires des minimums garantis de pension dans le secteur public

Augmentation des montants forfaitaires des minimums garantis de pension dans le secteur public

Sur proposition de Mme Marie Arena, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à majorer les montants forfaitaires des minimums garantis de pension du secteur public à concurrence de 2 %, respectivement en octobre 2008 et avril 2009. Il s'agit des minimums garantis pour raison d'âge ou d'ancienneté, des minimums garantis pour cause d'incapacité physique et du minimum garanti de pension de survie.

Le projet concrétise l'accord du Conseil des ministres du 19 décembre 2008 qui, dans le cadre de la programmation sociale 2007 et 2008, vise à améliorer la situation des pensionnés du secteur public.

Après négociation syndicale, le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

(*) pris en application de l'article 132, § 2 de la loi du 26 juin 1992 portant des dispositions sociales diverses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe